

Lutte et disciplines associées

 creps-bourgognefranche-comte.fr/formations/educateur-sportif-lutte/

BPJEPS - LUTTE ET DISCIPLINES ASSOCIÉES - DIJON



INSCRIPTIONS OUVERTES

DIJON – EDUCATEUR SPORTIF

COMPÉTENCES

La formation vise à :

- Etre capable d'encadrer des groupes et de conduire des actions d'animation en lutte et disciplines associées jusqu'au premier niveau de compétition fédérale ;
- Etre capable d'organiser et de gérer des activités en lutte et disciplines associées ;
- Etre capable de mettre en œuvre la préparation des maîtrises ou équivalents pour les disciplines associées ;
- Etre capable de communiquer sur les actions de la structure ;
- Etre capable d'assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques et des lieux de pratique ;
- Etre capable de participer au fonctionnement de la structure organisatrice des activités en lutte et disciplines associées.

Le métier :

- Édicateur sportif en lutte ou une discipline associée ;
- Animation et enseignement auprès de tout type de public en lutte et disciplines associées ;
- Participation au développement de la structure d'emploi et au développement des activités ;

- Concevoir et mettre en oeuvre un projet d'entraînement pour un premier niveau d'entraînement ;
- Concevoir et mettre en oeuvre un projet sportif et pédagogique.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Maïté DAVIDOVI

Adresse mail : maite.davidovi@creps-dijon.sports.gouv.fr

Bruno BERTHENET

Adresse mail : br. berthenet@gmail.com

Sandrine HUDELOT

Adresse mail : sandrine.hudelot@creps-dijon.sports.gouv.fr

Voir l'arrêté du 9 novembre 2016 portant création de la mention « lutte et disciplines associées » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif »

CONTENU DE LA FORMATION

2 UNITES CAPITALISABLES * :

UC 2 : Mettre en oeuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.

UC 4 : Mobiliser les techniques de la mention « Lutte et disciplines associées » pour mettre en oeuvre une séance ou un cycle d'apprentissage jusqu'au premier niveau compétition fédérale.

Ce diplôme peut être obtenu par le dispositif de la Validation des Acquis de l'Expérience.

LES INDICATEURS DE LA FORMATION :

Nombre d'entrants : 17 candidats

Nombre de diplômés : 100 %

Nombre d'abandon : 0

Enquête réalisée en Août 2021

CONDITIONS D'ENTRÉE

- Être âgé de plus de 18 ans, le jour de l'entrée en formation (dérogation pour les apprentis).
- Être titulaire du PSC1 (Prévention et Secours Civiques niveau 1) ou tout titre équivalent (AFPS ou PSE1 ou PES2 ou AFGSU ou SST).
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de la lutte et des disciplines associées, datant de moins de 3 mois à la date d'entrée en formation.
- Fournir l'attestation de JAPD (Journée d'Appel de Préparation à la Défense) ou de JDC (Journée Défense et Citoyenneté) donc être en situation régulière au regard du code du service national.
- Être titulaire du Brevet Fédéral du 2^{ème} degré « entraîneur » dans l'option lutte, sambo, grappling ou lutte bretonne délivré par la FFL.

Vous êtes une personne en situation de handicap, des adaptations peuvent être étudiées et mises en place pour faciliter votre accès en formation.

Vous pouvez prendre contact avec Christelle Garnier, référente à ce sujet au 03 80 65 46 12 ou par mail christelle.garnier@creps-dijon.sports.gouv.fr

Les inscriptions pour la formation au “BPJEPS EDUCATEUR SPORTIF LDA” SONT OUVERTES.

Les dossiers devront être complets pour le lundi 11 octobre 2021, 17h00.

La formation commence par un positionnement qui conditionne la délivrance du livret de formation.

Pour vous inscrire à la formation, merci de cliquer sur ce lien

DATES

Date limite d'inscription : lundi 11 octobre 2021

Épreuves de Sélection : mardi 2 et mercredi 3 novembre 2021

Formation : du 29 novembre 2021 au 30 juin 2022, organisée de la façon suivante :

– 1^{er} regroupement : du 29 novembre au 3 décembre 2021 ;

– 2^{ème} regroupement : du 03 au 07 janvier 2022 ;

- 3^{ème} regroupement : du 07 au 11 février 2022 ;
- 4^{ème} regroupement : du 08 au 11 mars 2022 ;
- 5^{ème} regroupement : du 02 au 05 mai 2022 ;

Certification : du 07 au 10 juin 2022.

DURÉE

310 heures réparties de la façon suivante :

- 160 heures en centre de formation
- 150 heures en entreprise

TÉLÉCHARGEMENTS

TARIFS

FORMATION

Coût des frais pédagogiques : 1 600 €

Frais d'inscription : 40 € (*non remboursable en cas de désistement*)

(Etablissement Public non soumis à la TVA)

Formation accessible aux personnes :

- demandeurs d'emploi
- en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- en congé Individuel de formation
- en formation continue

Pour toute demande de devis ou de renseignements pour la constitution du dossier de financement (stagiaires salariés, demandeurs d'emploi, apprentis, situation particulière, ...), merci de contacter le Département Formation à l'adresse suivante : formations@creps-dijon.sports.gouv.fr

RESTAURATION & HÉBERGEMENT

Merci de contacter directement le Département Accueil à l'adresse suivante :
STAGES@creps-dijon.sports.gouv.fr **au moins deux semaines** avant le début de la
formation (*sous réserve de disponibilité*).